



Document support

Taxe de séjour

Comment déclarer mes nuitées et reverser la
taxe de séjour sur la plateforme [Taxesejour.fr](https://www.taxesejour.fr)
?

Sommaire

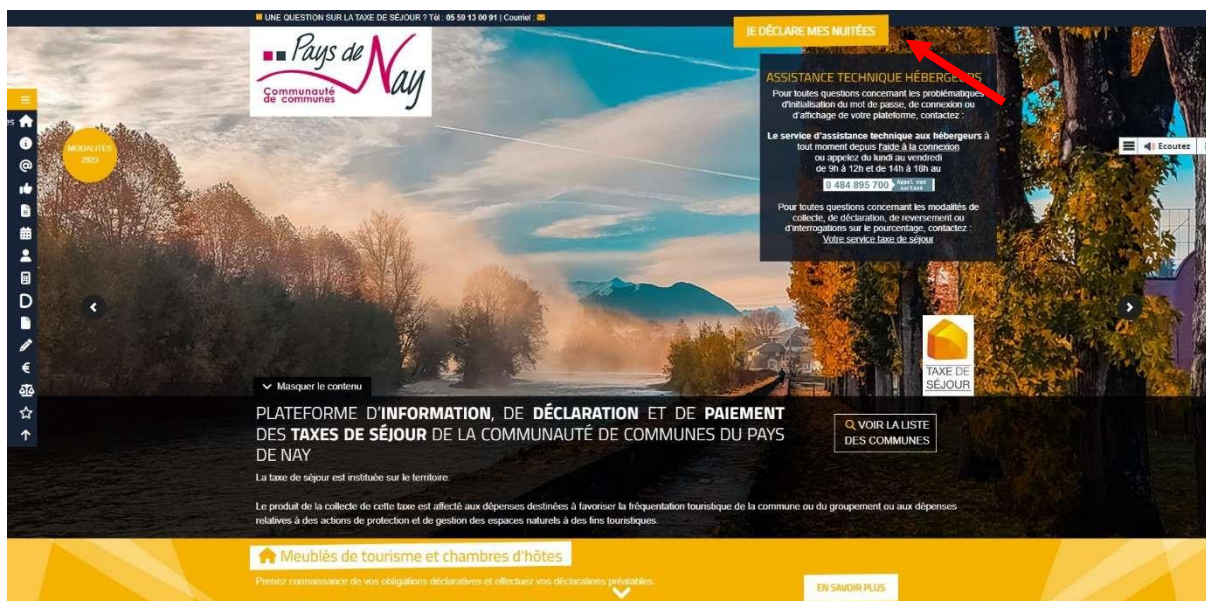
1. Comment déclarer mes nuitées sur la plateforme Taxesejour.fr ?.....	3
1.1 Je me connecte à mon compte personnel	3
1.2 Mon tableau de bord	4
1.3 J'enregistre mes séjours (1).....	5
1.4 Je déclare (2)	6
2. Comment payer le reversement de mes nuitées ?.....	10
2.1 Je paye en ligne (3).....	10
3. Comment modifier ma déclaration ?	12

1. Comment déclarer mes nuitées sur la plateforme Taxesejour.fr ?

1.1 Je me connecte à mon compte personnel

Tapez dans votre moteur de recherche, l'URL suivant : <https://paysdenay.taxesejour.fr/>

Sur la page d'accueil, cliquez sur « Je déclare mes nuitées »



 Votre plateforme évolue régulièrement pour tenir compte des évolutions législatives et réglementaires aux dates d'application.

Pour des raisons de sécurité et d'ergonomie, vous devez utiliser les navigateurs dans leur version la plus récente.
Cliquez sur l'un des navigateurs suivants pour le télécharger : [Chrome](#), [Firefox](#), [Edge](#).

CONNEXION À LA PLATEFORME DE DÉCLARATION ET DE REVERSEMENT TAXESEJOUR.FR

CONNECTEZ-VOUS À VOTRE ESPACE

À condition d'avoir déjà activé votre compte et créé votre mot de passe.

☐ Se souvenir de moi [Mot de passe oublié ?](#)

SE CONNECTER

Aidez-moi, je n'arrive pas à me connecter.

ACTIVEZ VOTRE COMPTE

Si vous avez reçu votre code d'activation par voie postale.
À condition de ne pas l'avoir déjà fait.

ACTIVER MON COMPTE

RÉINITIALISEZ VOTRE MOT DE PASSE

Si vous ne vous souvenez plus de votre mot de passe.
À condition que votre compte ait déjà été activé.

RÉINITIALISER MON MOT DE PASSE

1. Renseignez votre adresse mail
2. Renseignez votre mot de passe
3. Puis cliquez sur « Se connecter »

1.2 Mon tableau de bord

The screenshot shows the 'Mon tableau de bord' (My dashboard) of the Pays de Noy website. At the top, a navigation bar features three main actions highlighted by red circles and numbered 1, 2, and 3: 'J'ENREGISTRE MES SÉJOURS', 'JE DÉCLARE', and 'JE PAYS EN LIGNE'. Below this, the dashboard is divided into three main sections. The left sidebar contains a 'TABLEAU DE BORD' (Dashboard) section with links to 'MES HÉBERGEMENTS', 'MES DÉCLARATIONS', 'MES RÈGLEMENTS', 'MES ÉTATS RÉCAPITULATIFS', 'MES DEMANDES', 'MES DOCUMENTS', 'MON SIMULATEUR', and 'PORTAIL D'INFORMATIONS'. Below this is a 'UNE QUESTION' (A question) section with a 'CONTACTER' button. The main content area is titled 'MES ACTIONS' (My actions) and contains three sections: 'REGISTRE DES SÉJOURS' (Register stays), 'DÉCLARATIONS' (Declarations), and 'RÈGLEMENTS' (Payments). The 'REGISTRE DES SÉJOURS' section shows 'registre ouvert' and a button 'J'ENREGISTRE MES SÉJOURS'. The 'DÉCLARATIONS' section shows 'Bravo, vous êtes à jour de vos déclarations !' and a button 'J'ENREGISTRE MES SÉJOURS'. The 'RÈGLEMENTS' section shows 'règlement manquant de 2,20 €' and a button 'JE PAYS EN LIGNE'. The right sidebar is titled 'FERMETURES À VENIR' (Upcoming closures) and shows 'AUCUNE FERMETURE ENREGISTRÉE' (No closures registered).

Sur votre tableau de bord, vous apercevez un bandeau supérieur, vous donnant accès aux fonctions les plus récurrentes :

1. Le registre des séjours
2. Les formulaires de déclaration mensuelle
3. L'espace de reversement

1.3 J'enregistre mes séjours (1)

Cliquez sur « J'enregistre mes séjours »

TABLEAU DE BORD

REGISTRE DES SÉJOURS POUR L'HÉBERGEMENT :

Registre des séjours pour l'hébergement :

Si votre opérateur numérique a collecté la totalité de la taxe de séjour due, alors vous n'avez pas à saisir les séjours correspondants.
Si votre opérateur numérique n'a pas collecté la taxe de séjour et que vous l'avez fait vous-même, alors vous devez saisir les séjours correspondants.

Dates du séjour	Assujettis non exonérés	Exonérés			Non assujettis	Montant du séjour HT	Tarif par personne	Montant total collecté	Actions
		Mineurs	Saisonniers	Urgence					
AUCUN SÉJOUR ENREGISTRÉ									

RETOUR **AJOUTER UN SÉJOUR**

SYNTHÈSE DE MES SÉJOURS

Mois	Nombre de séjours	Nombre de nuitées	Montant total collecté	Actions
Le nombre de nuitées correspond au nombre de nuits du séjour multiplié par le nombre de personnes ayant séjourné. Exemples : Un séjour d'une semaine pour 4 personnes comporte 7 nuits et 28 nuitées. Un séjour de 2 nuits pour 1 personne comporte 2 nuits et 2 nuitées.				

UNE QUESTION
Contacter le gestionnaire de la taxe de séjour :
CONTACTER

Pour ajouter un séjour, cliquez sur « Ajouter un séjour »

SÉJOUR 1 2 3

Du au Nombre de nuits : 0 Montant total de la durée du séjour (HT) : 0,00 €

CALCUL DE LA TAXE DE SÉJOUR

Type d'occupants	Nb de personnes	Tarif par personne	Montant total collecté
Assujettis non exonérés 4	0	0,00€	0,00€
Exonérés			
Mineurs (Les personnes mineures) 5	0	0,00€	0,00€
Saisonniers (Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la commune)	0	0,00€	0,00€
Urgence (Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire)	0	0,00€	0,00€
Non assujettis	0	0,00€	0,00€
TOTAUX	0		0,00€

RETOUR **ENREGISTRER**

Ensuite, saisissez les dates d'arrivée et de départ de vos clients (1 et 2), puis le montant total HT de la location facturé aux clients sans la taxe de séjour (3), puis le nombre de personnes assujetties non exonérées (4) et enfin le nombre d'enfants (5).

Cliquez sur « Enregistrer ».

Si vous avez d'autres séjours à déclarer, cliquez à nouveau sur « Ajouter un séjour ».

1.4 Je déclare (2)

2 configurations de tableaux de bord possible :

OPTION 1 : Après avoir enregistré vos séjours, vous devez cliquer sur le bouton « Je déclare » pour valider les déclarations mensuelles.

The screenshot shows the 'Pays de Nay' dashboard. At the top, there are navigation links: 'TAXE DE SÉJOUR', 'J'ENREGISTRE MES SÉJOURS', 'JE DÉCLARE' (highlighted with a red circle), 'JE PAYS EN LIGNE', and 'Revenir à l'administration'. The main content area is titled 'MES ACTIONS' and contains three sections: 'REGISTRE DES SÉJOURS' with a 'J'ENREGISTRE MES SÉJOURS' button, 'DÉCLARATIONS' with a message 'Bravo, vous êtes à jour de vos déclarations !' and a 'JE PAYS EN LIGNE' button, and 'RÈGLEMENTS' with a message 'règlement manquant de 2,20 €' and a 'JE PAYS EN LIGNE' button. On the right, there is a 'FERMETURES À VENIR' section with a calendar icon and the text 'AUCUNE FERMETURE ENREGISTRÉE'. On the left, there is a sidebar with a 'TABLEAU DE BORD' section containing links to 'MES HÉBERGEMENTS', 'MES DÉCLARATIONS', 'MES RÈGLEMENTS', 'MES ÉTATS RÉCAPITULATIFS', 'MES DEMANDES', 'MES DOCUMENTS', 'MON SIMULATEUR', and 'PORTAIL D'INFORMATIONS'. Below the sidebar, there is a 'UNE QUESTION' section with a 'CONTACTER' button.

Lorsque vous cliquez sur « Je déclare », vous apercevez les déclarations en attente de validation.

The screenshot shows the 'Pays de Nay' dashboard with the 'MES DÉCLARATIONS À TRAITER' section. At the top, there are navigation links: 'J'ENREGISTRE MES SÉJOURS', 'JE DÉCLARE', and 'JE PAYS EN LIGNE'. The main content area is titled 'MES DÉCLARATIONS À TRAITER' and contains a message 'Liste des différentes déclarations mensuelles que vous avez à saisir ou valider.' Below this, there is a section titled 'JE DÉCLARE 1 déclaration en attente de traitement'. This section contains a table with the following data:

Hébergement	Nature d'hébergement	Classement	Mois	Actions
LOCATION T	Meublé de tourisme	★★★★★ (Non classé)	Novembre 2019	VALIDER LE REGISTRE

En cliquant sur « Valider le registre », vous accédez au formulaire de déclaration mensuelle.

DÉCLARATION NOVEMBRE 2019

LOCATION T Meublé de tourisme ★ ★ ★ ★ (Non classé) Adresse : 29750 LOCTUDY

LISTE DES SÉJOURS POUR LESQUELS VOUS AVEZ COLLECTÉ TOUTE LA TAXE DE SÉJOUR.

Dates du séjour	Assujettis non exonérés	Mineurs	Saisonniers	Urgence	Non assujettis	Montant du séjour HT	Tarif par personne	Montant total collecté
 AUCUN SÉJOUR ENREGISTRÉ								

Si vous détectez une erreur de saisie sur l'un de vos séjours, vous avez encore la possibilité d'aller le modifier ou de le supprimer en cliquant sur "gérer mes séjours" ou d'ajouter en cliquant sur "ajouter un séjour". Attention, il vous faudra revenir pour faire votre déclaration.

TOTAL Nombre de nuitées : 0 Montant total : 0,00€

Sur cette page, vous apercevrez l'ensemble des séjours ajoutés (entourés en rouge). Pensez à bien vérifier que tous les séjours ont été déclarés pour la période concernée. Si vous constatez une erreur, modifiez les informations avant la validation.

Si vous n'avez pas eu de client durant le mois concerné ou si vos séjours ont été commercialisés par l'intermédiaire d'un opérateur numérique, déclarez que votre location était disponible mais que vous n'avez pas eu de demande.

DÉCLARATION NOVEMBRE 2019

LOCATION T Meublé de tourisme ★ ★ ★ ★ (Non classé) Adresse : 29750 LOCTUDY

LISTE DES SÉJOURS POUR LESQUELS VOUS AVEZ COLLECTÉ TOUTE LA TAXE DE SÉJOUR.

Dates du séjour	Assujettis non exonérés	Montant du séjour HT	Tarif par personne	Montant total collecté
 VOUS VENEZ D'EFFECTUER UNE DÉCLARATION INDICANT QUE VOUS N'AVEZ EU AUCUN CLIENT POUR NOVEMBRE 2019. VOTRE ÉTABLISSEMENT ÉTAIT-IL FERMÉ ? OUI NON ANNULER				

Si vous détectez une erreur de saisie sur l'un de vos séjours, vous avez encore la possibilité d'aller le modifier ou de le supprimer en cliquant sur "gérer mes séjours" ou d'ajouter en cliquant sur "ajouter un séjour". Attention, il vous faudra revenir pour faire votre déclaration.

TOTAL Nombre de nuitées : 0 Montant total : 0,00€

Une fenêtre apparaîtra, la plateforme vous demandera si votre établissement était fermé, cliquez sur « non ».

OPTION 2 : Pour d'autres hébergeurs, la mise en page du tableau de bord est différente. Vous ne trouverez, dans le bandeau supérieur, seulement les boutons « Je déclare » et « Je paye en ligne ».

Dans ce cas, cliquez sur « Je déclare ».

The screenshot shows the 'Pays de Noy' dashboard. At the top, there is a navigation bar with the 'TAXE DE SÉJOUR' logo, a 'JE DÉCLARE' button with a red arrow pointing to it, a 'JE PAYE EN LIGNE' button, and a 'Revenir à l'administration' link. The main content area is divided into two sections: 'MES ACTIONS' and 'HÉBERGEMENTS ACTIFS'. Under 'MES ACTIONS', there is a 'DÉCLARATIONS' section with a '4 déclarations manquantes' indicator and a 'JE DÉCLARE' button. Below this is a 'RÈGLEMENTS' section with the text 'Aucun paiement effectué'. The 'HÉBERGEMENTS ACTIFS' section shows a list of active accommodations, including 'Meublé de tourisme' with a 4-star rating and a 'VOIR' button. On the left side of the dashboard, there is a sidebar menu with the 'Pays de Noy' logo and a 'TABLEAU DE BORD' section containing links to 'MES HÉBERGEMENTS', 'MES DÉCLARATIONS', 'MES RÈGLEMENTS', 'MES ÉTATS RÉCAPITULATIFS', 'MES DEMANDES', 'MES DOCUMENTS', 'MON SIMULATEUR', and 'PORTAIL D'INFORMATIONS'.

Vous apercevez ensuite les déclarations en attente de validation.

The screenshot shows the 'MES DÉCLARATIONS À TRAITER' page. At the top, there is a navigation bar with the 'TABLEAU DE BORD' link and a 'JE DÉCLARE' button. The main content area is titled 'MES DÉCLARATIONS À TRAITER' and includes a subtitle 'Liste des différentes déclarations mensuelles que vous avez à saisir ou valider.' Below this, there is a section 'JE DÉCLARE' with a '2 déclarations en attente de traitement' indicator. The main content is a table with the following columns: 'Hébergement', 'Nature d'hébergement', 'Classement', 'Mois', and 'Actions'. The table contains two rows of data, both for 'LOCATION B' and 'Meublé de tourisme' with a 4-star rating. The 'Actions' column for each row contains a 'DÉCLARER' button, which is highlighted with a red circle.

Hébergement	Nature d'hébergement	Classement	Mois	Actions
LOCATION B	Meublé de tourisme	★★★★★ (4 étoiles)		DÉCLARER
LOCATION B	Meublé de tourisme	★★★★★ (4 étoiles)		DÉCLARER

En cliquant sur « Déclarer », vous accédez à un formulaire de déclaration global mensuel.

FORMULAIRE DE DÉCLARATION DES NUITÉES COLLECTÉES EN TANT QUE 4 ÉTOILES

CONFORMÉMENT À L'ARTICLE L2333-34 DU CGCT LA DÉCLARATION EN LIGNE DOIT ÊTRE ACCOMPAGNÉE DU REGISTRE DES SÉJOURS DE LA COLLECTE

Ce registre comptabilise, à la date et dans l'ordre des perceptions effectuées, pour chaque hébergement loué, l'adresse du logement, le nombre de personnes ayant logé, le nombre de nuitées constatées, le montant de la taxe perçue ainsi que, le cas échéant, les motifs d'exonération de la taxe. À défaut les sanctions prévues à l'article L2333-34-1 du CGCT pourront être appliquées.

Si vous êtes une société, l'export de votre logiciel de facturation contenant ces données correspond au besoin.

Transmettre le document :

[Parcourir](#)

Types de nuitées	Nb de nuitées	Tarif	Total
Assujetties non exonérées	0	0,77€	0,00€
Exonérées			
Mineurs (Les personnes mineures)	0	0,00€	0,00€
Saisonniers (Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la commune)	0	0,00€	0,00€
Urgence (Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire)	0	0,00€	0,00€

TOTAL

Nombre de nuitées : 0 | Montant total : 0,00€

Si votre opérateur numérique a collecté la totalité de la taxe de séjour due, alors vous n'avez pas à saisir les nuitées correspondantes.

Si votre opérateur numérique n'a pas collecté la taxe de séjour et que vous l'avez fait vous-même, alors vous devez saisir les nuitées correspondantes.

[RETOUR](#)

[ENREGISTRER](#)

1. Contrairement à l'option 1, vous devez joindre un document justificatif mentionnant l'ensemble des séjours réalisés en direct. Cliquez sur « Parcourir » pour ajouter le document.
2. Indiquez le nombre total de nuitées adultes effectuées sur la période
3. Indiquez le nombre total de nuitées exonérées (enfant de – de 18 ans, contrat saisonnier, hébergement d'urgence)
4. Si cela vous est demandé, renseignez le montant total collecté pour le mois

Une fois ces informations ajoutées, cliquez sur « Enregistrer ». La déclaration est prise en compte.

2. Comment payer le reversement de mes nuitées ?

Pour rappel, 3 fois par an (début mai, début septembre, début janvier de l'année suivante) l'hébergeur doit reverser la taxe de séjour. Il est possible de reverser votre taxe de séjour par plusieurs moyens de paiement :

- Par chèque (à amener ou à envoyer à l'Office de tourisme du Pays de Nay à l'ordre du Trésor Public)
- En espèces
- En ligne

2.1 Je paye en ligne (3)

Lorsque vous avez un reversement à effectuer, vous apercevrez dans le bandeau supérieur de votre tableau de bord, une notification. Cliquez sur « Je paye en ligne »

TAXE DE SÉJOUR J'ENREGISTRE MES SÉJOURS JE DÉCLARE **JE PAYER EN LIGNE** Revenir à l'administration

MES ACTIONS

REGISTRE DES SÉJOURS
1 registre ouvert
Dernier séjour saisi le 05/09/2023 pour [] J'ENREGISTRE MES SÉJOURS

DÉCLARATIONS
Bravo, vous êtes à jour de vos déclarations !
Dernière déclaration enregistrée : le 05/09/2023 pour []

RÈGLEMENTS
1 règlement manquant de 2,20 €
Dernier paiement effectué : le 17/08/2023 CHEQUE de 5,39 € JE PAYER EN LIGNE

FERMETURES À VENIR
AUCUNE FERMETURE ENREGISTRÉE

HÉBERGEMENTS ACTIFS
[] Chambre d'hôtes | REEL VOIR

Je paye en ligne
1 RÈGLEMENT MANQUANT
Procédez au paiement des états récapitulatifs sélectionnés.

☒	Hébergement	Référence	Période	Montant
☒	[]	[]	Du 01/05/2023 au 31/08/2023	2,20 €
MONTANT TOTAL À PAYER				2,20 €

PAYER IMMÉDIATEMENT EN LIGNE

Cliquez sur les états récapitulatifs que vous souhaitez régler. Puis cliquez sur le bouton « Payer immédiatement en ligne ».

Vous allez être redirigé vers la plateforme de paiement du Trésor Public. Ainsi, vous choisirez votre moyen de paiement : carte bancaire ou virement.

Par carte bancaire :

Renseignez vos informations nécessaires au paiement en ligne (numéro de la carte, titulaire de la carte, date d'expiration, code de sécurité). Une fois le paiement effectué, vous pourrez télécharger le reçu de paiement en cliquant sur « Impressions PDF » puis cliquez sur « Continuer » pour revenir sur la plateforme.

Sur la plateforme Taxesejour.fr, vous constaterez que le paiement a été validé.

Par virement :

Connectez-vous à votre compte personnel impots.gouv.fr et sélectionnez le compte bancaire sur lequel vous souhaitez que le prélèvement soit effectué. Une fois la demande validée, vous pourrez télécharger le reçu de paiement. Vous pouvez ensuite cliquer sur « Fermer » pour revenir à votre compte Taxe de séjour.

3. Comment modifier ma déclaration ?

Si vous vous apercevez qu'une déclaration contient une erreur (ex : nombre de nuitées déclarées), il vous est possible dans certains cas, de la modifier.



Pour cela, dans le menu à gauche de votre écran, cliquez sur « Mes déclarations ».

Puis cliquez sur le bouton « modifier la déclaration » situé dans la colonne des actions.

Mois	Année	PLEIN TARIF	EXONÉRÉES	OPÉRATEURS	NUITÉES	Montant	Actions
MARS	2020	0	0	0	0	0,00€	
FÉVRIER	2020	0	0	0	0	0,00€	
JANVIER	2020	30	0	0	30	24,00€	
Période du 01/01/2020 au 31/03/2020		30	0	0	30	24,00€	

Cliquez sur les cases pour lesquelles vous souhaitez apporter des modifications.

Types de nuitées	Nb de nuitées	Tarif	Total
Assujetties non exonérées	0	0,80€	0,00€
Exonérées			
Mineurs (Les personnes mineures)	0	0,00€	0,00€
Saisonniers (Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la commune)	0	0,00€	0,00€
Urgence (Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire)	0	0,00€	0,00€

TOTAL Nombre de nuitées : 0 Montant total : 0,00€

RETOUR **ENREGISTRER**

Puis cliquez sur « Enregistrer ».



Une fenêtre s'ouvre vous demandant si vous souhaitez confirmer la déclaration, si c'est le cas, cliquez sur « Confirmer ».

Dans le cas où vous déclarez vos nuitées au global, il est également possible de modifier la pièce justificative.

ATTENTION !

Il existe des cas pour lesquels il n'est pas possible pour l'hébergeur d'apporter des modifications.

Pour les hébergements non classés déclarant au séjour : Une fois votre déclaration effectuée, vous ne pouvez plus modifier vos séjours, vous devez contacter Mélanie Joffre (Référente de la taxe de séjour à l'Office de Tourisme du Pays de Nay), à l'adresse mail suivante : f.dupleix@paysdenay.fr ou au 05.59.13.00.92.

Pour les hébergeurs souhaitant apporter une modification après le 15 du mois :

Vous ne pouvez modifier vos déclarations que jusqu'à une date définie par votre collectivité (par défaut, le 15 du mois). Si vous souhaitez modifier une déclaration après cette date, vous devez contacter Mélanie Joffre (Référente de la taxe de séjour à l'Office de Tourisme du Pays de Nay), à l'adresse mail suivante : f.dupleix@paysdenay.fr ou au 05.59.13.00.92.

Pour les hébergeurs constatant une erreur dans leur tarif de la taxe de séjour :

Si vous vous apercevez d'une erreur au niveau du tarif de votre taxe de séjour, merci de bien vouloir prévenir l'Office de Tourisme du Pays de Nay en contactant Mélanie Joffre à l'adresse mail suivante : f.dupleix@paysdenay.fr ou au 05.59.13.00.91.